

1104027301

DATE DEPOT :	2011-04-22
NUMERO DE DEPOT :	2011R040668
N° GESTION :	2010B23768
N° SIREN :	484620331
DENOMINATION :	ABEL
ADRESSE :	12 rue Vivienne 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2010/11/30
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Abel SAS
Société par Actions Simplifiées au capital de 37.000 euros
siège social : 57, rue du Faubourg St Denis 75 010 PARIS
RCS Paris 484 620 331
****

10 B 23768

Extrait de l'Assemblée Générale à caractère Mixte du 30 novembre 2010

L'an deux mille dix, le 30 novembre à 17 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte au 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS sur convocation du Président.

EC 30 11 2010 TB

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur Christophe Parot.

PE 30 11 2010.

Monsieur Yves Peïs est désigné comme secrétaire.

OG 30.11 2010.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins les deux tiers des actions et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant en Assemblée Ordinaire qu'en de Assemblée Extraordinaire.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
22 AVR. 2011
N° DE DÉPOT 40668

(...)

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ratifie la décision de transférer le siège social de la société au 12, rue Vivienne 75002 Paris. En conséquence de ce qui précède, l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le Siège social est 12, rue Vivienne 75002 Paris».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(...)

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Christophe Parot
Le Président

Yves Peïs
Le Secrétaire

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
1
27 AVR. 2011

Abel SAS
Société par Actions Simplifiées au capital de 37.000 euros
siège social : 57, rue du Faubourg St Denis 75 010 PARIS
RCS Paris 484 620 331
****

N° DE DÉPOT 10 B23768

Extrait de l'Assemblée Générale à caractère Mixte du 30 novembre 2010

L'an deux mille dix, le 30 novembre à 17 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte au 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur Christophe Parot.

Monsieur Yves Peïs est désigné comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins les deux tiers des actions et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant en Assemblée Ordinaire qu'en Assemblée Extraordinaire.

(...)

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ratifie la décision de transférer le siège social de la société au 12, rue Vivienne 75002 Paris. En conséquence de ce qui précède, l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le Siège social est 12, rue Vivienne 75002 Paris».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

(...)

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Christophe Parot
Le Président

Yves Peïs
Le Secrétaire